

*Inscrire la forêt
et l'économie du bois
dans une stratégie durable*

Du sur-mesure pour les territoires

LE SHÉMA STRATÉGIQUE FORESTIER DE MASSIF

LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF

LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL

LE PÔLE BOIS



Communes forestières



Du sur-mesure pour les territoires

A l'heure où la filière forêt-bois est en pleine effervescence, d'une part à cause d'une mutation des systèmes énergétiques vers les ressources non fossiles, d'autre part à cause de la montée en puissance de la compétition internationale, entraînant concentration des systèmes productifs et massification des productions, il est plus que jamais nécessaire de placer la forêt au cœur des stratégies de développement durable des territoires.

Productrice de matière première, elle représente un potentiel majeur en termes de développement économique local, tout en étant un écrin de bien-être social et environnemental – celui-ci restant pour partie hors circuit économique. De par sa multifonctionnalité, et la diversité des approches et projections dont elle est l'objet, l'application de politiques territoriales à son endroit est primordiale, mais aussi très complexe, a fortiori à cette période où le contexte énergétique et de la compétitivité font de la biomasse forestière l'objet de nouvelles convoitises.

De longue date, la Fédération nationale des communes forestières s'est impliquée dans des politiques territoriales visant à générer des filières économiques locales forêt-bois viables et inscrites dans une volonté de développement territorial. Aussi a-t-elle expérimenté ou créé des outils de mise en œuvre de ces politiques, et analysés les facteurs de leur réussite. C'est dans le but d'un partage d'expérience et d'une mutualisation des informations indispensable au développement des espaces ruraux que cinq outils de politique forestière territoriale sont ici présentés.

Sommaire

Le schéma stratégique forestier de massif

Orienter les actions de politique forestière des massifs de montagne

La charte forestière de territoire

Définir une stratégie territoriale consensuelle et la mettre en action

Le plan de développement de massif

Articuler forêt privée et développement territorial

Le plan d'approvisionnement territorial

Rationaliser et structurer une filière bois-énergie locale

Le pôle bois

Dynamiser le maillage économique forêt-bois

Stratégie pour une forêt et une économie du bois durables



Le schéma stratégique forestier de massif

Orienter les actions de politique forestière des massifs de montagne

Déclinaison forestière des “schémas interrégionaux d’aménagement et de développement de massif de montagne” prévus par la loi sur le développement et la protection de la montagne de 1985, **le schéma stratégique forestier de massif** concrétise en un référentiel écrit **les grandes orientations stratégiques concernant la politique forestière du massif**. Sa mise en œuvre est pilotée par le Comité de massif. A ce jour, les schémas stratégiques forestiers des Alpes et du Massif central ont été réalisés; celui des Pyrénées est en cours d’élaboration. Au sens de la loi, les autres grands massifs sont les Vosges et le Jura.

Une phase de **concertation** constitue le prélude à la réalisation d’un schéma stratégique forestier de massif, dont les financeurs associés sont les régions, l’État et la Communauté européenne. Élus des collectivités, représentants des instances institutionnelles, professionnelles, associatives concernées par l’avenir du massif d’un point de vue forestier conduisent une **réflexion élargie** et identifient **les enjeux et les réponses pertinentes, à l’échelle du massif**, concernant aussi bien **l’économie et le développement local liés au bois comme matière première (bois-matériau et bois-énergie)** que **les relations entre forêt et tourisme, ressource en eau, risques naturels, biodiversité, agriculture...** Le schéma stratégique de massif qui résulte du processus de concertation est un outil consensuel qui permet **l’harmonisation des politiques des régions, l’intégration de la forêt et de la filière bois dans les programmes et projets du massif**.

Les jalons posés dans le schéma stratégique forestier de massif sont destinés à **aider les acteurs des territoires dans la mise en œuvre des politiques forestières**, et donc à servir de **points de repères** – et de garantie de facilitation à l’obtention de financements –, notamment lors de l’élaboration des chartes forestières de territoire, des plans de développement de massifs, des plans d’approvisionnement territoriaux, des pôles bois

Déclinaison forestière du schéma de massif coordonné par le Comité de massif (Datar), le schéma stratégique forestier de massif fournit un cadre cohérent, à une échelle interrégionale, pour les politiques forestières territoriales. Intégrant données supra territoriales et attentes des acteurs du territoire du massif, il définit les enjeux et objectifs socio-économiques à moyen terme liés à la forêt et au secteur forêt-bois.

Origine:

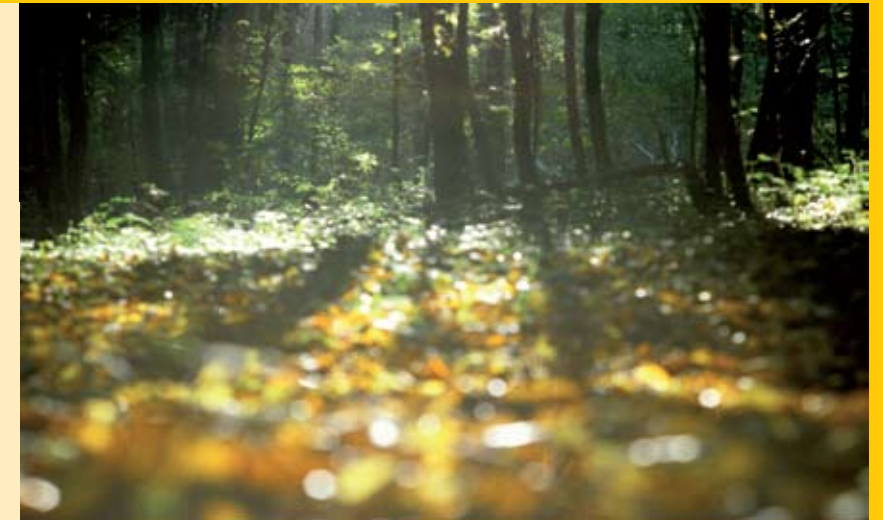
Loi sur le développement et la protection de la montagne de 1985.

Echelle territoriale:

Massif tel que défini dans la loi: Alpes, Massif central, Pyrénées, Vosges, Jura.

SSDM existants au 1^{er} janvier 2010:

3 SSDM dont deux aboutis (Alpes et Massif central) et un en cours d’élaboration (Pyrénées)



“Le schéma stratégique forestier du massif alpin nous permet de mener une politique à cette échelle avec des objectifs forts économiques et sociaux, de prendre de la hauteur et d’avoir une vision à moyen terme.”

Jean-Claude Monin, président de la Fédération nationale des communes forestières de France, initiateur du schéma stratégique forestier du massif alpin.

“Depuis la décentralisation, les élus se sont appropriés la réflexion. Il faut ensuite, pour que la démarche réussisse, irriguer vers les territoires. Le schéma donne une impulsion. Les collectivités reprennent ensuite à leur compte le cadrage défini et le déclinent.”

Jacques Brune, maire de Beudéan, vice-président de la communauté de communes de Haute Bigorre, conseiller général des Hautes Pyrénées, président de l’Union grand Sud des communes forestières, initiateur du schéma stratégique forestier des Pyrénées.



La charte forestière de territoire

Définir une stratégie territoriale consensuelle et la mettre en action

La charte forestière de territoire exprime la vision commune des acteurs (élus, professionnels de la filière forêt-bois, membres d'associations, habitants...) d'un territoire forestier en ce qui concerne le développement de celui-ci sous l'angle forêt-bois, à un horizon de 10 ans. Elle est donc le terreau – de même que la garantie de réussite – d'actions cohérentes et concertées

Origine:

Loi d'orientation forestière de 2001.

Echelle territoriale / animation:

Communauté de communes, pays, parc naturel régional, agglomération...

CFT existantes au 1^{er} janvier 2010:

101 CFT, dont la moitié en cours d'élaboration

“Le Pays a été créé après la charte forestière de territoire; du coup, les actions prévues par la charte forestière ont eu une bonne place dans le programme cadre du Pays. Aujourd'hui existent sur le territoire un Pays, un “leader”, un pôle d'excellence rural, un dossier européen “Interreg”... en partie issus de cette charte initiale.”

“Une charte fait se rencontrer des gens qui ne se sont jamais rencontrés, dont les pratiques coexistent sur le même territoire et qui pour autant n'avaient aucune instance de concertation.”

Jacques Brune, maire de Beudéan, vice-président de la communauté de communes de Haute Bigorre, conseiller général des Hautes Pyrénées, président de l'Union grand Sud des communes forestières, initiateur du schéma stratégique forestier des Pyrénées.

Instituée par la loi d'orientation forestière de 2001, la charte forestière de territoire est le fruit d'une **démarche volontaire** des usagers d'un territoire forestier désireux de rechercher un **consensus** autour d'une **politique forestière apte à répondre à tous les besoins socio-économiques ainsi qu'aux exigences environnementales**.

Porté par un maître d'ouvrage (communauté de commune, pays, parc naturel régional, agglomération...) pouvant bénéficier d'aides instituées, le projet de rédaction d'une charte forestière de territoire se traduit d'abord par une réflexion collective qui permet la **compréhension réciproque par les usagers de la forêt de leurs activités, qu'elles soient liées à la gestion, l'exploitation et la transformation du bois, au pastoralisme, au tourisme et aux loisirs, à la protection et la préservation de l'environnement**... Une fois aboutie cette phase d'analyse et de partage, aidée le plus souvent par un animateur, **les enjeux de chaque activité sont considérés conjointement et les aspirations sectorielles analysées au prisme de l'intérêt**

collectif. Un projet de développement peut alors être défini dans une seconde phase du projet, en accord avec les orientations stratégiques du schéma stratégique forestier de massif lorsque celui-ci existe. La charte forestière de territoire rédigée à l'issue du processus de concertation définit un **programme d'actions cohérentes** qui concilient la multifonctionnalité de la forêt et les approches sectorielles. Celles-ci peuvent concerner de multiples domaines, allant de la gestion forestière au tourisme en forêt ou à la création d'entreprises de deuxième transformation du bois.

Le caractère consensuel de la charte forestière – qui n'a pas de valeur réglementaire – constitue une **garantie dans le cadre du montage des projets**, qui peuvent ainsi prétendre à des aides financières – d'autant plus facilement qu'ils sont considérés comme prioritaires par l'Etat. Le plus souvent, parce qu'elle déclenche la concertation et la collaboration, la charte forestière aboutit à des **partenariats**, devient une **matrice pour des projets de territoire** du type plan de développement de massif, plan d'approvisionnement territorial ou pôle bois.



“La concertation issue de la mise en œuvre d'une charte forestière de territoire permet de “brûler les étapes”...”

Pierre Sanguinet, entrepreneur de la filière bois des Hautes Pyrénées, acteur de la charte forestière du Pays de Tarbes-Haute Bigorre.

“Il n'y a pas de méthode générale qui s'adapte partout. L'intérêt de la démarche de charte forestière est qu'elle s'adapte aux spécificités d'un territoire.”

“Une charte permet une vision complètement transversale qui prend en compte des fonctions de la forêt pouvant générer des concurrences ou des conflits d'intérêt. On ne peut pas travailler de manière cloisonnée sur un même massif”.

Bernard Delcros, maire de Chalinargues, président de la communauté de communes du Pays de Murat, conseiller général du Cantal, initiateur de la charte forestière de territoire du Pays de Murat signée en 2002 et d'une deuxième génération de charte sur le même territoire en 2010.

Le plan de développement de massif est un outil au service des propriétaires forestiers privés d'un massif, qui peuvent ainsi bénéficier de moyens collectifs de programmation et de gestion de leurs forêts, à la définition desquels ils œuvrent, de concert avec les élus et les acteurs de la filière forêt-bois, dans une optique de développement durable du territoire.

Echelle territoriale:

Massif forestier cohérent du point de vue de la gestion forestière.

Animation:

Centre régional de la propriété forestière.

PDM existant au 1^{er} janvier 2010:

Nombreux PDM élaborés et en projet.



Le plan de développement de massif

Articuler forêt privée et développement territorial

Le plan de développement de massif permet d'**intégrer la forêt privée**, du point de vue de la ressource qu'elle produit et comme élément de l'aménagement du territoire, **dans les orientations de développement local**, notamment économique, et donc de favoriser sa gestion dynamique et durable. Apparu dans les années 2000, il est un **outil de mobilisation et d'aide aux propriétaires**, coordonné par le Centre régional de la propriété forestière.

S'appliquant à des espaces forestiers de taille variable (quelques milliers à quelques dizaines de milliers d'hectares) cohérents du point de vue de la gestion forestière, le plan de développement de massif requiert en premier lieu un diagnostic (parcellaire, sylvicole, sociologique...) monopolisant le savoir-faire des ingénieurs et techniciens du Centre régional de la propriété forestière. A cette phase aboutissant à une **clarification des potentiels du massif et à l'identification d'actions à mener** pour les activer, succède une phase de **concertation**. Propriétaires forestiers, élus, acteurs de la filière forêt-bois s'accordent sur une vision de développement local et économique intégrant les éléments du diagnostic. Dès lors, des programmes prioritaires relatifs à la forêt privée peuvent être retenus (options sylvicoles, amélioration de la desserte, création d'infrastructures collectives...) et inscrits dans le document d'orientation.

Une fois l'étape de définition stratégique achevée, la mise en œuvre des projets relève de la **mobilisation des propriétaires**. Appuyée par les animateurs du Centre régional de la propriété forestière, celle-ci aboutit à leur **engagement dans le cadre de documents de gestion**, à leur **implication dans des groupements de gestion ou des coopératives organisant la récolte et l'écoulement des bois**. Les **projets collectifs** tels que la création d'infrastructures forestières sont portés à une **échelle territoriale** qui en permet le financement. Grâce au plan de développement de massif, les propriétaires sylviculteurs bénéficient d'une **expertise** et d'un **soutien** dans la **gestion** de leurs forêts. Susceptibles d'accroître ainsi leurs revenus issus de la vente des bois, ils ont la certitude de participer à une **dynamisation de la filière forêt-bois** et d'inscrire leur activité dans le développement local, qui prend en compte la multifonctionnalité de la forêt, au **bénéfice de la collectivité**.



Le plan d'approvisionnement territorial

Rationaliser et structurer une filière bois-énergie locale

Le plan d'approvisionnement territorial est un outil d'aide à la décision pour les collectivités désireuses de développer une stratégie énergétique durable mariant essor économique lié à la production locale de bois-énergie et pérennisation des ressources naturelles.

Origine:

FNCOFOR (programme "1000 chaufferies bois en milieu rural").

Echelle territoriale/animation:

Communauté de communes, pays, parc naturel régional, agglomération...

PAT existants au 1^{er} janvier 2010:

3 PAT existants, plusieurs PAT en projets.



Volonté de dynamisation du territoire par le biais de la filière forêt-bois et vision d'un développement durable privilégiant **énergie renouvelable** et **autonomisation énergétique** conduisent les collectivités à l'utilisation et à la promotion du **bois-énergie**. Celles-ci requièrent une lisibilité dans le long terme de la **disponibilité en combustible**, le plus souvent mal connue, et une identification des meilleurs scénarii **d'approvisionnement des chaufferies bois**, existantes et à venir, dans l'esprit d'une **gestion durable de la forêt**. Le plan d'approvisionnement territorial, outil d'aide à la décision, offre de satisfaire ces deux exigences. Il a été élaboré par la Fédération nationale des communes forestières, avec les acteurs de la filière, dans le cadre du programme "1000 chaufferies bois en milieu rural".

Appliqué à un territoire organisé (communauté de communes, agglomération, pays, parc naturel régional...), le plan d'approvisionnement territorial suppose de réunir les acteurs concernés par le développement d'une filière bois-énergie, des détenteurs de la ressource aux utilisateurs de chaleur. Outre l'évaluation des capacités territoriales d'approvisionnement et la modélisation du plan d'approvisionnement optimal grâce à des simulations, le plan d'approvisionnement territorial précise les **conditions économiques de production de plaquettes forestières et les investissements utiles et adéquats pour la mobilisation de la ressource forestière**.

Le plan d'approvisionnement territorial permet aux élus d'élaborer une stratégie et de choisir la meilleure organisation possible pour l'approvisionnement des chaufferies bois locales. Grâce à cet outil, la collectivité territoriale se donne les moyens de concilier **l'opportunité économique sectorielle** et **l'apport sociétal et environnemental** attendu de l'emploi d'une énergie renouvelable; elle peut pérenniser son **nouveau système énergétique**. Elle passe à l'action.



«Le plan d'approvisionnement territorial permet d'asseoir une politique locale sur le bois-énergie en écrivant un plan d'actions concrètes dans lequel chacun trouve sa place.»

Annabelle Vida, animatrice du Pays Loue Lison.

«Nous construisons au niveau du Pays mais en tenant compte de nos «voisins».»

«Le lien avec les autres politiques territoriales, telles que celles relatives à l'habitat ou aux économies d'énergie se crée naturellement.»

«Travailler sur la filière bois-énergie ne veut pas dire développer une filière qui produise le plus d'énergie possible, mais faire en sorte que le besoin en énergie soit moindre pour ainsi mieux préserver la forêt.»

Gérard Morel, président du pays Loue Lison, vice-président d'une communauté de communes.

Le pôle bois est la concrétisation d'une volonté commune des élus et des professionnels d'un territoire de créer les conditions pour dynamiser la filière forêt-bois locale. Il consiste en la mise en œuvre collective d'un projet collaboratif qui se traduit par la création d'une infrastructure localisée (zone d'activité économique bois, centre de séchage, plateforme de tri ou de stockage ...) à l'usage des entreprises de la filière forêt-bois.

Origine:
Initiatives localisées s'inscrivant dans différents types de contrats territoriaux.

Echelle territoriale / animation:
Communauté de communes, pays, département...

Pôles bois au 1^{er} janvier 2010:
Nombreux pôles existants ou en projet.



“Pour donner de la valeur ajoutée aux ressources locales, il est nécessaire de s'organiser; élus et professionnels doivent travailler ensemble.”

“Les pôles bois plantent le décors, créent les conditions favorables à un développement local, endogène, en circuit court. Les collectivités doivent beaucoup plus s'impliquer grâce aux commandes publiques pour développer le bois-construction et le bois-énergie.”

Francis Cros, conseiller général de l'Hérault, vice-président du Parc naturel régional du Haut Languedoc, vice-président de l'Association nationale des élus de la montagne, président de l'Union régionale des communes forestières de Languedoc Roussillon.

Le pôle bois Dynamiser le maillage économique forêt-bois

D'un côté des élus communaux conscient du potentiel forestier de leur territoire et désireux de vitaliser l'économie locale à partir de celui-ci. De l'autre, des professionnels d'une **filière forêt-bois** riche de savoir-faire, mais devant s'adapter à de nouvelles exigences réglementaires et de marché et faiblement intégrée. Enfin, une vision commune d'un **modèle de production en circuit court**, parfaitement adapté au secteur forêt-bois, et en phase avec les modalités du **développement durable**. Ces conditions sont celles de l'émergence d'un pôle bois.

Élus et professionnels s'engagent dans une dynamique transparente d'échange et de **concertation**. L'étape de la définition stratégique du projet est primordiale, et le recours à une médiation neutre s'avère utile pour fédérer les partenaires et organiser le travail collaboratif. Le socle territorial est le creuset duquel émerge une **vision commune** des acteurs – le plus souvent atomisés – des différentes strates de la filière forêt-bois: propriétaires sylviculteurs (publics et privés), entrepreneurs de la première transformation du bois (exploitation forestière et scierie), entrepreneurs de la deuxième transformation

du bois (ameublement, menuiserie, aménagement, construction). Un constat partagé en découle: pertinence de la création d'une pépinière d'entreprises, nécessité du séchage mutualisé, utilité d'une plateforme de tri des grumes ou de stockage de bois-énergie... Le projet commun peut alors être concrétisé, matérialisant une **volonté de dynamisation du tissu économique local dans un esprit de développement territorial**, commune aux élus et aux entreprises de la filière.

La mise en œuvre du programme dans sa phase initiale (construction de l'infrastructure du pôle bois), est coordonnée par la collectivité territoriale partie prenante, à même d'assurer le portage du projet auprès des financeurs, y compris dans le cadre des appels à projet de type pôle d'excellence rurale, ou par le biais des politiques de massifs et des contrats territoriaux. Dans sa phase de fonctionnement, **l'infrastructure** est valorisée par les **professionnels** que ce soit par l'intermédiaire d'une structure mutualisée (société coopérative d'intérêt collectif, par exemple), par le biais de la location ou par tout autre mode opératoire.

“Il ne s'agit pas de high tech, il s'agit d'innovation dans les relations entre acteurs, dans les relations sociétales, dans les montages financiers. Cette démarche ne s'inscrit pas dans l'économie pure.”

Stéphane Vieban, directeur de la coopérative forestière Forestarn.

“La médiation est au cœur du dispositif “pôle bois”, elle en est le moteur.”

Bernard Labonne, chargé de mission à la Datar Massif Central, développeur du projet de pôle du Haut Forez.

“Les pôles bois relèvent d'une démarche innovante qui place les hommes au centre du projet”

“Il faut parvenir à intégrer le consommateur à la dynamique”

Laetitia Deru, directrice générale du Pôle bois du Haut Forez.



Stratégie pour une forêt et une économie du bois durables

Il est tentant de s'inspirer du proverbe ancien "c'est en forgeant qu'on devient forgeron" pour inciter à ce qui est une part de l'objet de ce document, c'est à dire à l'implication dans les outils présentés: "c'est en usant des outils de politique forestière territoriale qu'on peut produire cette politique".

L'usage d'un tel adage est audacieux, car très nombreux sont ceux qui s'appliquent à mettre en œuvre des stratégies en faveur d'une politique forestière territoriale durable. L'idée d'une panoplie d'outils au service de l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois – objectif de la Fédération nationale des communes forestières – est néanmoins utile.

A condition de préciser que ce sont des outils d'actualité, non pas la pince et le marteau intemporels, mais des outils évolutifs et à usage collectif. Il ne s'agit pas tant, en s'en emparant, de posséder un savoir-faire pour l'activer que d'être en mesure de le faire évoluer pour l'adapter à la complexité des évolutions territoriales. Le temps est révolu de la possibilité d'établir un canevas de politique forestière sur la seule maîtrise de la production et de la vente de bois. Il est nécessaire désormais d'intégrer les demandes sociétales, celles-ci étant fortement tournées vers l'environnement, ainsi que de connaître le marché, d'anticiper son évolution, de savoir s'adapter à sa volatilité. Il faut savoir forger le glaive et le soc tout en sachant que chaque jour en appellera de différents.

A condition de souligner – et c'est l'autre part de l'objet de ce document – que leur complémentarité fait la puissance des outils présentés. Complémentarité en termes géographiques et sectoriels bien sûr, mais surtout du point de vue de leurs porteurs. Acquérir des expériences de mise en œuvre de politique forestière territoriale, c'est se donner les moyens de pouvoir échanger avec les acteurs d'autres territoires et d'instances supra territoriales, de parler un langage commun. Au delà des outils eux-mêmes, c'est le méta-outil que représente leur mise en œuvre coordonnée qui importe, parce qu'il détermine, avec la possibilité de se comprendre, celle d'accélérer les processus de concertation et de collaboration seuls à même de générer des politiques forestières viables du point de vue de l'économie et du développement territorial.

La forêt et sa filière représentent un potentiel unique pour soutenir et perpétuer les maillages économiques territoriaux à l'heure où ces derniers, menacés d'être englobés dans le filet des pratiques financières mondialisées, doivent lui être ajustés sous peine de disparaître, entraînant la désagrégation des tissus sociaux, culturels, environnementaux. Elles doivent être prioritairement placées au cœur des stratégies de développement durable des territoires ruraux.

"Les démarches territoriales sont en accord avec notre temps; on vit avec notre temps."

Pierre Sanguinet

"On passe peu à peu d'une politique d'actions isolées et ponctuelles, d'une politique "de guichet", à une politique de projets, de réflexion, d'axes de développement, de plans pluriannuels d'actions."

Bernard Delcros

"La mutualisation à l'échelle de territoires "socles" tels que les grands massifs forestiers français – Alpes, Massif central, Pyrénées, Vosges, Jura – permettra d'évoluer vers la notion de grappes d'entreprises, chacune positionnée sur un segment de la filière et toutes travaillant en synergie, dans une démarche de "boucles courtes", associant filière bois-construction et filière bois-énergie."

Françoise Alric



Dans de nombreux territoires, les liens sont avérés entre les différents outils de politiques forestières mis en œuvre: charte forestière de territoire inscrite dans un schéma stratégique forestier de massif, ou générant un plan d'approvisionnement territorial, qui lui-même est élaboré en combinaison avec un plan de développement de massif... De même, une tendance se dégage qui est celle d'une mise en réseau des outils – pôles bois, plans d'approvisionnement territoriaux – dans le but d'une mutualisation des expériences. Issus d'une volonté commune, les outils de politique forestière se complètent et s'enrichissent mutuellement. C'est par leur interconnexion que pourra être généré le maillage économique forêt-bois idéal pour les territoires, porteur de vie sociale et d'harmonie environnementale, se substituant au puissant filet de la mondialisation.



Réalisation :
Forêts
&
Territoires